

Objet : Affectation du résultat 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à 14h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du 08 avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni au Centre Administratif Départemental, 1 espace Jean Pégot à Saint-Gaudens, sous la présidence de Madame Maryse Vezat-Baronia.

Collectivité	Membres titulaires	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil Départemental Haute-Garonne	Maryse Vezat-Baronia	☒	☐	☐	
	Anne Boyer	☐	☒	☐	
	Isabelle Hardy	☐	☒	☐	
	Roselyne Artigues	☒	☐	☐	
	Loïc Gojard	☐	☐	☒	
	Christine Courade	☐	☐	☒	Maryse Vezat-Baronia
	Patrice Rival	☐	☐	☒	
	Aude Lumeau-Préceptis	☐	☒	☐	
	Emilienne Poumirol	☐	☒	☐	
	Sandrine Baylac	☐	☒	☐	
	Pascal Boureau	☐	☒	☐	
	Martine Croquette	☐	☐	☒	Roselyne Artigues
	Laurence Degers	☐	☒	☐	
	Victor Denouvion	☐	☐	☒	
	Jean-Marc Dumoulin	☐	☐	☒	
	Céline Laurenties-Barrère	☐	☒	☐	
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Alain Puenté	☐	☒	☐	
	Alain Larqué	☐	☒	☐	
Commune Saint-Bertrand-de-	Marie-Claire Uchan	☒	☐	☐	
Commune de Valcabrère	Jean Verdier	☐	☐	☒	

Syndicat Mixte pour le Développement et la Promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère

Siège : Couvent des Olivétains, 31510 Saint-Bertrand-de-Comminges
Services administratifs : Centre Administratif Départemental, 1 Espace Pégot, 31800 Saint Gaudens

Collectivité	Membres suppléants	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil Départemental Haute-Garonne	Arnaud Simion (démissionnaire)	☐	☐	☐	
	Marc Pere	☐	☒	☐	
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Patrick Lagleize	☐	☒	☐	
Commune de Saint-Bertrand-de-Comminges	Robin Parnisari	☐	☒	☐	
Commune de Valcabrère	Adrien Adam	☐	☒	☐	
	TOTAL	3	14	7	2

Rapport :

Après avoir constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance, Madame la Présidente a procédé à la lecture de la présente délibération et a porté à la connaissance des membres du comité syndical les éléments suivants :

Madame la Présidente expose

En application des articles L 2311-5 et R 2311-11 et R 2311-12 du CGCT, il convient d'affecter les résultats de l'exercice budgétaire 2023 du Syndicat mixte pour le développement et la promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère au budget de l'exercice suivant. La détermination des résultats à affecter intervient après le vote du compte administratif et au vu de ce dernier.

Selon les dispositions précitées :

- Si le résultat global de la section de fonctionnement est positif, il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et le reliquat peut être affecté librement.
- Si le résultat global de la section de fonctionnement est négatif, il est reporté en dépenses de fonctionnement et le besoin de financement de la section d'investissements est reporté en dépenses d'investissements.

Sur l'exercice 2024, à l'issue du pointage du Compte Administratif et du Compte De Gestion, avec les reports 2023, on constate un excédent en fonctionnement et un besoin de financement en investissement.

Syndicat Mixte pour le Développement et la Promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère

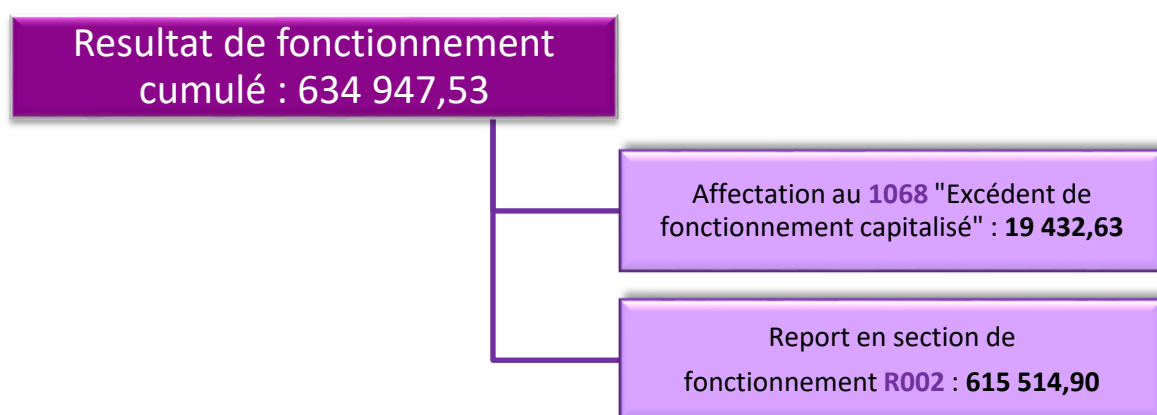
Siège : Couvent des Olivétains, 31510 Saint-Bertrand-de-Comminges

Services administratifs : Centre Administratif Départemental, 1 Espace Pégot, 31800 Saint Gaudens

	2024
Dépenses de fonctionnement	10 643,95
Recettes fonctionnement	0,00
Résultat de fonctionnement de l'année N	-10 643,95
Résultat de fonctionnement reporté l'année N-1	645 591,48
Résultat fonctionnement cumulé	634 947,53

Dépenses d'investissement	38 296,31
Recettes d'investissement	32 507,68
Résultat d'investissement l'année N avant RAR	-5 788,63
RAR	0,00
Résultat d'investissement l'année N après RAR	-5 788,63
Résultat d'investissement reporté l'année N-1	-13 644,00
Résultat investissement cumulé	-19 432,63
Soit un besoin de financement ou excédent cumulé de l'année de :	19 432,63

Il convient d'affecter l'excédent cumulé 2024 selon l'article R 2311-12 du CGCT comme suit :



Au regard de ce qui précède, Madame la Présidente invite le comité syndical à délibérer sur la proposition d'affectation présentée ci-dessus.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le comité syndical :

Syndicat Mixte pour le Développement et la Promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère

Siège : Couvent des Olivétains, 31510 Saint-Bertrand-de-Comminges
Services administratifs : Centre Administratif Départemental, 1 Espace Pégot, 31800 Saint Gaudens

DECIDE

- D'approuver l'affectation du résultat proposé ci-dessus à savoir
 - Affecter l'excédent de fonctionnement à hauteur de 19 432.63 € **pour couvrir le besoin de financement en investissement** au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » et,
 - Reporter au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté » **recettes** 615 514.90 €,
- **D'approuver** la reprise de ces sommes au budget primitif 2025,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres			Vote		
En exercice	Présents ou représentés	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
20 titulaires 3 suppléants	5	5	5	0	0

Fait et délibéré le 14 avril 2025

A Saint-Gaudens

Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication ou par le biais du site internet : www.telerecours

Syndicat Mixte pour le Développement et la Promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère

Siège : Couvent des Olivétains, 31510 Saint-Bertrand-de-Comminges
Services administratifs : Centre Administratif Départemental, 1 Espace Pégot, 31800 Saint Gaudens